

Stockholm

p.B.15.21.Su (3)

Berne, le 15 mai 1972

CONFIDENTIEL

IV

Entretiens avec le Ministre
suédois des affaires étrangères,
M. Wickman, Stockholm, 18 mai 1972

ETATS DIVISES

Notre politique de neutralité, comme vous le savez, a pour corollaire l'universalité de nos relations extérieures. Nous considérons toutefois que les Etats divisés posent des problèmes particuliers, leur situation au regard du droit des gens étant souvent peu sûre et controversée. Il faut déterminer, en ce qui les concerne, avant tout autre chose, si l'on a affaire à un Etat avec deux gouvernements ou à deux Etats. Le droit des gens exige en effet la reconnaissance d'un seul gouvernement par Etat, pour autant que cet Etat ou ce gouvernement corresponde à un ordre établi. Par ailleurs, le droit international ne crée ni un devoir de reconnaître, ni un droit à la reconnaissance. C'est dire que la décision de reconnaître un Etat est de nature essentiellement politique. Pour nous, il s'agit donc en l'occurrence de procéder d'une manière pragmatique, en déterminant de cas en cas la nature des relations que nous souhaitons établir avec ces Etats, en tenant compte au premier chef de la sauvegarde de nos intérêts propres et des désirs que ces différents pays pourraient avoir d'entretenir des relations avec la Suisse.

Le fait que nous ayons reconnu le Vietnam du Nord ne signifie nullement que d'une manière automatique nous puissions franchir maintenant le même pas à l'égard de la République démocratique allemande et de la République populaire démocratique de Corée.

copie dossier Chef dép.
cove. Etats divisés ✓

Dodis



Voyons maintenant les problèmes que soulève chaque Etat en question:

Vietnam du Nord

congrès

Ce cas n'est pas encore tout à fait réglé. Si Hanoi a accordé l'agrément en novembre pour un ambassadeur non résident, en revanche celui-ci n'a pas pu, jusqu'ici, présenter ses lettres de créance. Aucun motif officiel pour ce délai n'a été donné à ce jour par le Vietnam du Nord. Selon les déclarations faites à titre privé par un ambassadeur du Vietnam du Nord, ce délai reposerait sur le fait que nous avons noué des relations diplomatiques au même moment avec Saigon. Cet argument ne peut être retenu; en effet, lors des contacts préalables que nous avons eus avec les Nord-Vietnamiens, nous les avons informés de notre intention d'établir des relations diplomatiques de même niveau avec les deux parties. Nous avons d'ailleurs, au début octobre, rendu public le dépôt des demandes d'agrément à Hanoi et à Saigon sans que cela n'ait provoqué la moindre réaction de la part du Gouvernement du Nord-Vietnam. On peut, il est vrai, échafauder toutes sortes de spéculations sur les vraies raisons de cet ajournement. Toutefois, tant qu'une raison officielle ne nous aura pas été fournie, les portes restent ouvertes...

Peut-être aussi un élément d'appréciation.

Corée du Nord

Le cas de cet Etat a tout particulièrement retenu notre attention; nous avons ensemble examiné votre proposition et, comme vous le savez, nous sommes tombés d'accord pour laisser la question en suspens pour l'instant. Votre initiative soulève en effet le problème de l'équilibre de la représentation de l'Est et de l'Ouest au sein de la Commission neutre pour la surveillance de l'armistice. Nous sommes d'avis qu'une reconnaissance du Nord par la Suisse pourrait remettre en question ce concept et ébranler la confiance placée dans notre pays par ses mandants.

D'autre part Séoul professe une sorte de doctrine Hallstein; le Parlement de Séoul a récemment encore réaffirmé la prétention de la Corée du Sud de représenter la Corée dans son ensemble.

Enfin, la Suisse a, en Corée du Sud, des intérêts économiques relativement importants à défendre ce qui n'est pas le cas en Corée du Nord. C'est pour ces raisons que la Suisse a, dans la question des deux Corées, dès le début, mis moins de hâte à réaliser dans les faits le principe de l'universalité. Une certaine prudence s'impose ici également vu le contexte de nos relations avec la RDA, dont je vais vous entretenir dans un instant.

Les conversations qui ont lieu en ce moment au niveau des Croix-Rouges des deux pays aboutiront-elles à un rapprochement des points de vues et par là à un changement de la situation ? Cela reste encore à prouver.

./.

Les deux Croix-Rouges ont envoyé des délégués à la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit humanitaire qui se tient en ce moment à Genève sous l'égide du CICR; les délégués du Nord et du Sud profiteront peut-être de cette rencontre pour établir de nouveaux contacts.

Dans le cas de la Corée du Nord également, l'universalité demeure l'objectif lointain que nous nous emploierons à atteindre aussitôt qu'un moment favorable se présentera. Pour le moment, notre offre de 1969 de permettre l'ouverture d'un bureau commercial nord-coréen purement privé est maintenue; elle n'a toutefois jusqu'ici pas été mise à profit par Pyongyang.

R D A

Depuis la rencontre avec votre prédécesseur, nous avons poursuivi nos conversations avec la République démocratique allemande concernant un échange de missions commerciales. Nous nous efforçons entre autres choses d'obtenir des garanties de la R.D.A. quant au maintien de nos contacts avec les suisses qui y résident, au sort des biens suisses en souffrance et des créances résultant de la dissolution de l'ancien Reich.

Lors de contacts en octobre 1971, nos interlocuteurs est-allemands tentèrent avec vigueur de faire pression sur nous pour nous pousser à conclure un arrangement. On nous fit savoir que ce n'était que pour quelque temps encore - on parla de quelques semaines - que Pankow s'intéresserait à l'établissement d'une mission commerciale et serait disposé à faire une déclaration sur des négociations ultérieures portant sur le sort des biens suisses en R.D.A. A ce propos, les Allemands de l'Est affirmaient que si un quelconque pays devait nous prendre de vitesse, les conversations que nous avons menées jusqu'ici perdraient leur sens et leur base même pourrait être remise en question.

Tout bien considéré, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il ne fallait pas céder à ces pressions. RFA

Nous avons eu en effet l'impression que l'ajournement de la signature du protocole final sur le règlement de Berlin et le lien qui a été établi entre cet acte et la ratification par la République fédérale d'Allemagne des traités avec Moscou et Varsovie avaient mis au moins temporairement un frein aux moyens de Pankow de pouvoir exercer une pression. Même si les conditions que je viens de mentionner sont remplies, il n'en demeure pas moins que, selon toute vraisemblance, la R.D.A ne pourra pas compter sur une reconnaissance des Occidentaux avant qu'un modus vivendi n'ait été trouvé entre les deux Etats allemands et que tous deux aient été admis à l'O.N.U. Nous pensons donc que Berlin-Est reste, comme auparavant, intéressé à un échange de missions commerciales, en tant que solution transitoire, jusqu'à l'établissement de relations diplomatiques.

Il est vrai que Bonn souhaite que la Suisse, pays ami, renonce durant ses prochains mois - période délicate dans les négociations interallemandes vers un modus vivendi - à une entente quelconque avec Pankow. Bien que les contacts que nous avons noués jusqu'ici avec la R.D.A. peuvent être considérés comme un élément positif, il nous semble qu'ils ne correspondent plus à la réalité dès l'instant que la ratification des traités a été acquise et que le règlement sur Berlin peut être signé. Nous avons en effet, pendant une longue période, tenu compte de la susceptibilité de la R.F.A.; nous estimons qu'une étape importante a maintenant été franchie et que la question se pose de réaliser l'échange de missions commerciales. Cet arrangement que nous recherchons avec Berlin-Est, je tiens à le souligner, n'implique en aucune façon une reconnaissance de la R.D.A. par la Suisse. Dans la question de la reconnaissance, notre attitude dépendra pour une bonne part de la politique que suivront les autres Etats à l'égard de la R.D.A.

Il nous intéresserait dès lors de savoir comment vous envisagez la question et ce qui en est actuellement des relations de votre pays avec la R.D.A.

1° Est-il dans vos intentions de modifier l'état de vos relations avec la R.D.A. par l'échange de missions commerciales, dans un proche avenir?

2° Quels sont vos plans en ce qui concerne une éventuelle reconnaissance de la R.D.A., compte tenu d'une ratification acquise des Ostverträge?

3° Comment envisagez-vous la participation de la R.D.A. à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement?